

et dangereuse,—guidé par mon expérience et par mon âge, un conseil à nos jeunes gens. Il m'a semblé que ces dernières années, à cause surtout du chômage, notre jeunesse en est venue à s'appuyer davantage sur les efforts des autres que sur les siens quand il s'agit de trouver une carrière et d'en faire un succès. Je cherchais—peut-être mon effort était-il bien gauche—à aiguillonner cet esprit d'initiative, d'entreprise et d'indépendance que je sais exister à l'état latent et qui est loin d'être mort chez nos jeunes gens. Autrement dit, si je puis m'exprimer ainsi, je les mettais en garde contre un état d'esprit qui fait regarder le fonctionnarisme comme une sorte de refuge pour les affligés. Je ne visais pas du tout ceux qui avaient cherché dans le service civil des carrières honorables et fructueuses.

Qu'il me soit permis d'ajouter que jamais, au cours de ma carrière publique, je n'ai attaqué aucun fonctionnaire civil de quelque façon que ce soit. On se rappellera peut-être que, quand j'avais l'honneur de diriger le ministère du Commerce, je n'ai apporté aucun changement au personnel de ce département et il n'était pas nécessaire que je le fasse. J'ai été servi fidèlement et bien. Je puis ajouter sans crainte de contradiction que j'ai toujours cherché à traiter équitablement mon personnel. Je n'ai même pas amené avec moi mon propre secrétaire, chose que la loi me permettrait de faire et pratique que plusieurs ministres suivent. Je me suis contenté de le prendre parmi le personnel du ministère. Je n'aurais pas voulu que l'on dise que j'attaquais qui que ce soit, mais je n'ai pas non plus à m'excuser de ce que j'ai dit.

(L'article est adopté.)

L'article 2 est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

## LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATIONS NÉCESSITÉES PAR LA PERTE DU  
MARCHÉ D'OUTRE-MER, PAR LES STOCKS EXIS-  
TANTS ET LA MANUTENTION DE LA RÉCOLTE  
DE 1940—PAIEMENT INITIAL DE 70c LE BOIS-  
SEAU

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Vien, reprend l'examen ajourné le mercredi 24 juillet, du projet de résolution présenté par l'honorable M. MacKinnon et ainsi conçu :

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, afin de parer à la situation critique provenant de la perte de marchés d'outre-mer pour le blé, des gros stocks actuels de blé en Canada, et du problème de la manutention de la récolte de blé en 1940.

[L'hon. M. Hanson.]

M. DOUGLAS (Weyburn) : Monsieur le président, je ferai le gros de mes observations lorsque le bill aura été présenté à la Chambre et que nous connaîtrons la ligne de conduite que le Gouvernement entend suivre au sujet de cette question. Je veux, cependant, dire quelques mots de la déclaration faite, hier, par le ministre du Commerce (M. MacKinnon). Je tiens tout d'abord à protester parce que l'on a attendu à cette heure tardive pour soumettre cette mesure au Parlement canadien. Un des journaux d'Ottawa annonçait hier que du blé avait été livré mardi dernier à des élévateurs d'Alberta. Nous voici rendus au 25 juillet, le blé arrive déjà aux élévateurs et c'est à peine si nous commençons à pressentir en quoi consiste la politique du Gouvernement au sujet de la mise en vente de la récolte de 1940. Je veux protester aussi contre le fait que le Gouvernement n'a pas jugé à propos de remplir la promesse qu'il a faite aux Canadiens l'hiver dernier de nommer un comité consultatif auprès de la Commission du blé. Le ministre nous a dit, hier, que les membres du comité consultatif chargé de renseigner la Commission canadienne du blé seraient connus bientôt. Apparemment, la formation de ce comité sera annoncée après que le Gouvernement aura fait connaître sa politique, après que les membres de la commission du blé auront passé quelques jours, peut-être une semaine, à Ottawa, à conférer avec le Gouvernement. Quand les membres de ce comité seront nommés il ne leur restera plus aucun conseil à donner. Aucune raison ne pouvait empêcher la nomination de ce comité tout de suite après les élections. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et d'autres membres du cabinet ont annoncé aux mois de février et de mars derniers, que, s'il était réélu, le Gouvernement nommerait un comité consultatif chargé de renseigner la Commission canadienne du blé et que les cultivateurs y seraient représentés. Ils n'ont pas dit que ce comité serait nommé quand le cabinet aurait fait connaître sa politique et après que la récolte aurait commencé à être expédiée aux élévateurs. Je considère ce manquement à la parole donnée aux Canadiens comme un abus de confiance de la part du Gouvernement.

L'hon. M. ILSLEY : L'honorable député croit-il que ce conseil ou comité consultatif devait se prononcer sur les amendements à apporter à la loi? Ses fonctions ne devaient-elles pas être de renseigner la commission quant à l'opportunité de vendre ou de ne pas vendre le blé de temps en temps?

M. DOUGLAS (Weyburn) : Si je comprends bien, la loi sur la commission canadienne du blé dit que l'objet du comité consultatif est